Corte, le 25 avril 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, nouveau président du comité de bassin de Corse

Le 25 avril 2016 à Corte, le comité de bassin de Corse, dont l'ensemble des membres viennent d'être redésignés, a tenu sa séance inaugurale sous la présidence de Gilles Simeoni. Le président du Conseil exécutif de Corse, est en effet de droit président du comité de bassin.

Le comité de bassin a élu ses deux vice-présidents, Saveriu Luciani, président de l'OEHC (Office d'équipement hydraulique de la Corse) et Marcellu Cesari, maire de Riventosa et administrateur à l'ODARC (Office de développement agricole et rural de la Corse).

Il a également élu les membres du bureau et a désigné ses représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau, au comité national de l'eau, et au sein de la mission d'appui technique GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Tous les sièges à pourvoir l'ont été par vote ou désignation à l'unanimité, en veillant à ce que tous les acteurs et toutes les sensibilités soient représentés. Cette unanimité est l'expression d'une volonté partagée par tous les membres du comité de bassin de travailler ensemble et d'œuvrer dans le même sens dans un domaine stratégique, vital pour l'intérêt de la Corse.

C'est une assemblée de 40 membres qui regroupe les différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau : représentants des communes, des départements et de la collectivité territoriale de Corse, des différents usagers de l'eau (consommateurs, agriculteurs, industriels, associations) et personnes compétentes (agences et offices CTC), de socio-professionnels, de l'Université de Corse et de l'Etat.
A l'initiative de la collectivité territoriale de Corse, il débat et définit de façon concertée les grands axes de la politique de gestion de la ressource en eau et de protection des milieux naturels aquatiques.

Le 14 septembre dernier, le comité de bassin a approuvé le **Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021** qui fixe pour les 6 ans à venir, les priorités des politiques publiques pour l'eau : maintenir le bon état de toutes les eaux (cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines, littoral), terminer les travaux d'assainissement des communes et restaurer les rivières abîmées et les zones humides. Pour la première fois, une orientation spécifique est dédiée aux écosystèmes marins et lagunaires.

Avec globalement **plus de 87 % des rivières et la totalité des nappes en bon état**, la richesse et la diversité du patrimoine insulaire restent exemplaires et l'objectif de non dégradation des milieux aquatiques constitue un principe environnemental majeur à respecter.

Le SDAGE fixe un objectif de 97 % des rivières en bon état en 2021. Le programme de mesures associé identifie les actions à engager pour un **coût estimé à 79,3 M€ sur 6 ans, soit 13,2 M€/an.**
Chaque année, 156 M€ sont consacrés à la gestion de l'eau dans le bassin de Corse par l'État, les collectivités, les consommateurs, les industriels et les agriculteurs. Les dépenses annuelles pour réaliser le programme de mesures représente environ **8,5 %** de ce total.

Un des enjeux forts est d'améliorer la gestion quantitative et qualitative de la ressource "eau".
À ce titre, le comité de bassin s'est notamment fixé pour objectif de « *prendre en compte les effets du changement climatique et préparer l'adaptation. Nous devons agir pour conserver des milieux naturels en bon état, capables, malgré le changement climatique, de rendre des services indispensables à l'homme : économiser l'eau, gérer les eaux pluviales, lutter contre les fuites d'eau des réseaux, poursuivre la mise à niveau des réseaux d'assainissement notamment en milieu rural et montagnard, préserver les zones humides ou encore sauvegarder la qualité des rivières et du littoral* ».

Contacts presse
Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - Valérie Santini – 04 72 71 28 63 – valerie.santini@eaurmc.fr
Collectivité territoriale de Corse – Carole Belloni – 04 95 51 67 79 carole.belloni@ct-corse.fr